

**DEMANDE DE CLARIFICATIONS ADDITIONNELLE –
UNDP/RFP/2017/002 SELECTION DE PARTENAIRES
ALPC AU 02/02/2017**

	QUESTIONS	REPONSES
1	Pour l'offre financière, doit on tenir compte d'un montant minimum et d'un maximum ?	Il n'y a pas de montant plancher ni de montant plafond. Les propositions financières doivent être réalistes et tenir compte des coûts réels pratiqués. Ces propositions pourront faire l'objet d'échanges avec les prestataires qui seront retenus.
2	Combien d'exemplaires faut-il déposer pour les dossiers techniques et financiers ?	3 exemplaires dont 1 original et 2 copies